

DATE DE PUBLICATION : 20 février 2012

## **Le directeur général des Activités fiduciaires et de Place**

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à M. Henri JULLIEN, le 6 janvier 2012 ;

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Luc VATIN, directeur des Particuliers et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Sylvie PEYRET, adjointe au directeur des Particuliers, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la direction des Particuliers, dans la limite de 90 000 euros (HT) s'agissant d'engagements financiers, à l'exception de la nomination des chefs de service.

M. Jean-Luc VATIN et Mme Sylvie PEYRET peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la direction des Particuliers.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> février 2012

Henri JULLIEN